

**Commission de la Formation et de la Vie  
Universitaire**  
**Séance du 04 décembre 2025**  
**Délibération n° 56-2025**

**Validation du procès-verbal de la CFVU du 25 septembre 2025**

**La Commission de la formation et de la vie universitaire**

*Vu le Code de l'éducation, et notamment l'article L 712-6-1,  
Vu les statuts de l'Université Bretagne Sud ;*

**Après en avoir délibéré, la Commission de la Formation et de la Vie Universitaire**

Approuve le procès-verbal de la CFVU du 25/09/2025

Membres en exercice : 32  
Membres présents : 19  
Membres représentés : 7  
Pour : 24  
Contre : 0  
Abstentions : 2

Visa de la Vice-Présidente CFVU, en charge des formations et des réussites

Catherine KERBRAT RUELLAN

Signé électroniquement par : Catherine Kerbrat RUELLAN  
Date de signature : 09/12/2025  
Qualité : VP CFVU Formations et réussites 

**Documents en annexe :**

Annexe\_procès-verbal de la CFVU du 25 septembre 2025

Transmission au Recteur, Chancelier des universités et publication sur le site de l'UBS : 11 décembre 2025



Commission de la formation et de la vie universitaire  
Séance du 25 septembre 2025

## Procès-verbal

### Membres de la CFVU présents

#### Vice-Présidente CFVU

- KERBRAT-RUELLAN Catherine

#### Collège A

- CARIN Muriel
- LE GALL Sébastien
- LOULOU Tahar
- MICHAUD Marie-Christine

#### Collège B

- GUILLET Laurent
- RENEAU Raphaël
- SURGET Damien

#### Collège des BIATSS

- GOMES Christophe
- MARZIN Gwendoline

#### Collège des usagers

- LEGROS Valentin
- ROYER-DARRAS Ilana

### Membres de la CFVU représentés

#### Collège A

- GOGNAT Guy donne procuration LE GALL Sébastien
- LOTTI Sylvie donne procuration à RENEAU Raphaël

#### Collège B

- LIMOUSIN Éric donne procuration à MICHAUD Marie-Christine
- MOREL Gaël donne procuration à LOULOU Tahar
- SABKHA Saker donne procuration à LE GALL Sébastien

#### Collège des BIATSS

- CHAUVIN Nolenn donne procuration à CARIN Muriel
- PLEYBER Olivier donne procuration à MARZIN Gwendoline

#### Collège des usagers

- PASGRIMAUD Victor donne procuration à ROYER-DARRAS Ilana
- KERNEN Joséphine donne procuration à ROYER-DARRAS Ilana

#### Collège des personnalités extérieures

- BOEDEC Claire donne procuration à KERBRAT-RUELLAN C.
- JESTIN Dominique donne procuration à KERBRAT-RUELLAN C.

#### Directeurs.trices de composantes

- PIRIS Yolande, Directrice de l'IAE
- DURRIEU Gilles, Directeur UFR SSI
- LAFARGUE Marie, Directrice UFR DSP
- LEROUX Elena, Directrice des études ENSIBS
- TRIPOTEAU Xavier, Directeur IUT Vannes

#### Invités présents

- FRENOD Emmanuel, Vice-président chargé du pilotage, du système d'information et de l'intelligence artificielle
- SAVARY Julien, Vice-président étudiant
- BOUVRAND Emilie, Directrice du SUP
- LE MOING Anne-Sophie, Directrice de la scolarité centrale
- BREYAUT Laurence, Directrice de l'enseignement
- GOUROND EVEN Dorothée, Responsable du pôle service au public à la BU
- LE GALL Delphine, Directrice culture et vie des campus
- SALLIC Claire, Directrice de la vie étudiante et des campus
- VARY Morgane, Chargée du suivi des affaires administratives et financières à la DVEC
- HABRANT Marie-Laure, Chargée des affaires administratives et financières de la direction de l'enseignement



## Ordre du jour

|  |           |
|--|-----------|
| <b>I. Actualités .....</b>   | <b>3</b>  |
| <b>II. Informations .....</b>  | <b>4</b>  |
| 2.1 Bilan de l'utilisation du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2024-25 .....   | 4         |
| 2.2 Présentation de la communication Vie Étudiante .....   | 5         |
| 2.3 Point numérique .....  | 5         |
| 2.4 Préparation aux nouveaux concours de l'enseignement .....  | 6         |
| <b>III. Approbations .....</b>   | <b>7</b>  |
| 3.1 Validation du PV de la CFVU du 12 juin 2025 .....  | 7         |
| 3.2 Offre de formation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pour l'année universitaire 2025-2026 .....  | 7         |
| 3.3 Mise à jour de la procédure de valorisation de l'engagement étudiant à l'Université Bretagne Sud à compter de l'année universitaire 2025-2026 .....  | 8         |
| 3.4 Mise à jour du règlement des études à compter de l'année universitaire 2025-26 .....   | 8         |
| 3.5 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de l'UBS organisées par les 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et ses services (scolarité centrale, SFPA, centre de langues) pour l'année universitaire 2025-26 .....        | 9         |
| 3.6 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de l'UBS en partenariat pour l'année universitaire 2025-26 .....   | 9         |
| 3.7 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations en santé pour l'année universitaire 2025-26 : unités d'enseignement Option Santé dans le cadre des licences avec Option Accès Santé (LAS) pour les composantes DSP, IAE, SSI et LLSHS et la licence sciences pour la santé ..... | 9         |
| <b>IV. Avis .....</b>  | <b>10</b> |
| 4.1. Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2025-2026 .....  | 10        |
| 4.2. Subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 20245-2026 .....   | 10        |
| 4.3 IUT Lorient-Pontivy : demande d'ouverture d'une formation courte « Électricité industrielle » à compter de l'année universitaire 2025-26 sur le campus de Ploërmel .....   | 11        |
| 4.4 IUT Lorient-Pontivy : Ouverture de 3 formations courtes dans le cadre du projet NESSIE à compter de l'année universitaire 2025-26 .....  | 11        |
| 4.5 Diplômes universitaires ouverts en partenariat pour l'année universitaire 2025-26 : liste et tarifs .....  | 12        |
| 4.6 Modification de la tarification de la validation des acquis de l'expérience à compter de l'année universitaire 2025-26 .....   | 12        |
| <b>V. Questions diverses .....</b>   | <b>13</b> |



La vice-présidente ouvre la séance à 14h.

Annonce est faite des membres présents ainsi que des procurations.

## I. Actualités

### • Effectif 2025-2026 + Mon Master

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** identifie une augmentation des effectifs étudiants dans quasiment toutes les formations, à de rares exceptions près, en doctorat et dans les masters de la Faculté DSP. Une baisse plus conséquente, de l'ordre d'une centaine d'étudiants, est relevée dans les licences de la Faculté LLSHS, sans explication particulière. L'UBS continue toutefois d'attirer des étudiants, aussi bien en licence qu'en master, ce qui constitue une bonne nouvelle mais engendre des contraintes supplémentaires puisqu'il faut pouvoir assurer des formations de qualité avec un encadrement de qualité à l'ensemble de ces étudiants. À terme, il faudra donc avoir une réflexion sur les capacités d'accueil dans le cadre des discussions avec le rectorat. Il n'est en effet pas possible d'accueillir plus d'étudiants sans moyens supplémentaires. Catherine KERBRAT-RUELLAN comptabilise 366 étudiants de plus que l'année dernière, 1 710 alternants et un taux de boursiers de 19 % toutes formations confondues (25 % en formation initiale). Elle en profite pour signaler que le CROUS a connu des retards dans le traitement des dossiers des étudiants boursiers et remercie les services de l'UBS qui ont travaillé dès le mois d'août pour trouver des solutions et que les étudiants concernés ne soient pas pénalisés lors du paiement des droits d'inscription. Elle recense 1 167 étudiants étrangers, soit 150 supplémentaires par rapport à la rentrée 2024, dont 1 071 étudiants extracommunautaires. Elle a encore été alertée ce matin sur des situations de détresse sociale d'étudiants qui viennent d'arriver de l'étranger pour s'inscrire en première année à l'UBS, et elle trouve que l'établissement a une responsabilité morale collective à ce sujet. C'est la raison pour laquelle elle a proposé qu'une délibération soit prise en Conseil d'administration qui amène à une réflexion sur la pratique des droits différenciés en fonction de l'année d'inscription. L'objectif est de mettre fin à ces situations qui ne sont pas acceptables humainement. 75 % des étudiants de l'UBS sont en premier cycle et 25 % sont en master. Ce déséquilibre met l'établissement en difficulté en termes de recrutement, de suivi et d'accompagnement, et il devient de plus en plus difficile d'attirer des doctorants. Une réflexion sera donc à mener sur la répartition entre licence et master et la poursuite d'études entre licence et master au sein de l'UBS.

**Sébastien LE GALL** souligne que le poids conséquent des IUT fait que le déséquilibre est atténué à l'UBS.

**Laurent GUILLET** rappelle que la vocation du BUT est l'insertion professionnelle même si certains étudiants poursuivent leurs études et se dirigent vers d'autres universités.

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** indique que l'UBS proposait 899 places en M1 à la rentrée 2025 pour 39 parcours de master. Elle comptabilise 11 300 candidatures contre 9 050 en 2024, soit une progression de 25 %. 3 970 candidats ont été classés, soit plus d'un candidat sur trois. 642 places ont pour l'instant été pourvues sans compter les redoublants et les étudiants en reprise d'études recrutés. 135 candidats sont toujours en recherche d'alternance alors qu'il n'y en avait que 72 à la même date l'année dernière.

**Anne-Sophie LE MOING** tient à préciser que nombre de candidats ne viennent pas à l'UBS mais les enseignants ont bien analysé leur dossier.

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** informe que la phase de saisine est en cours. Le sujet a été abordé lors d'une réunion du réseau des VP CFVU la semaine dernière, et les universités parisiennes se plaignaient car il n'y avait pas adéquation entre le parcours effectué en licence par l'étudiant et ce qui lui était proposé comme formation de master lors de la saisine auprès du recteur. Ce n'est pas le cas dans les universités de province dont l'UBS. Les VP CFVU ont aussi noté l'explosion des saisines et le fait est que les universités ne recrutent pas leurs propres étudiants en master, ce qui crée des débats parmi les universités.

**Marie-Christine MICHAUD** demande pourquoi 642 places sont simplement pourvues.

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** répond que des masters n'ont pas fait le plein.

**Anne-Sophie LE MOING** ajoute qu'il faut aussi prendre en compte les redoublants et les étudiants en reprise d'études qui ne sont pas compris dans ces 642 étudiants néo-entrants en M1.

### • Évaluation HCERES

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** présente le calendrier du Haut conseil de l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur (HCERES) tel qu'il a été transmis aux établissements de la vague B avant l'été. Les référentiels d'évaluation seront connus en février 2026 et il faudra déposer les rapports d'autoévaluation (établissement, entités de recherche, formations) en avril 2027. L'établissement sera visité en août 2027 (les visites des entités de recherche et des formations seront programmées à des dates proches) et les rapports d'évaluation provisoires seront disponibles en janvier 2028.



- Groupe de travail « pilotage de l'offre de formations » - avancement

Catherine KERBRAT-RUELLAN annonce que les travaux du GT « pilotage de l'offre de formations », débutés l'année dernière, se poursuivent en 2025-2026 :

- Volet stabilisation et simplification des maquettes et des modalités de contrôle des connaissances et des compétences : terminé
- Volet méthodologie d'analyse de l'offre de formation existante à partir d'indicateurs de performance et préparation de l'offre de formation 2025-2026 et 2026-2027 dans un contexte budgétaire contraint : en cours, rencontres à venir avec les directions de composante.
- Volet évaluation des enseignements : en cours, dates de réunion à venir.
- Volet pédagogie et intelligence artificielle : à venir. Il est en effet remonté des sections disciplinaires les notions de triche, de plagiat et d'utilisation frauduleuse de l'intelligence artificielle dans les évaluations et les travaux rendus. Un travail sera donc mené d'un point de vue juridique en lien avec les composantes, tout en sachant que cette question est nationale. Il serait aussi intéressant d'avoir une réflexion sur la partie pédagogique de l'intelligence artificielle car les étudiants l'utilisent tout le temps dans leur vie de tous les jours. Une des questions posées sera une éventuelle évolution des modalités d'évaluation. Elle souhaite que des représentants des étudiants participent à ce groupe de travail et sollicitera en priorité les membres de la CFVU.

## II. Informations

En préambule, Catherine KERBRAT-RUELLAN donne les dates des CFVU pour l'année universitaire 2025-2026 :

- Jeudi 25 septembre 2025 - 14H - Vannes
- Jeudi 4 décembre 2025 - 14H - Lorient
- Jeudi 12 février 2026 - 14H - Vannes
- Jeudi 09 avril 2026 - 14H - Lorient
- Jeudi 11 juin 2026 - 14H - Vannes

Deux notions ont été ajoutées cette année, dont la question des congés menstruels qui sera évoquée lors de la prochaine CFVU. Un webinaire sera organisé le 6 octobre 2025 avec l'ensemble de la communauté pour aborder ce sujet et déterminer un bordereau. Il est envisagé une première expérimentation du dispositif lors du 2<sup>nd</sup> semestre 2025-2026, à partir de janvier 2026. Un bilan sera ensuite réalisé en fin d'année universitaire pour faire le point sur ce qui aura fonctionné et les difficultés relevées. L'autre sujet ajouté concerne le temps de pause méridienne qui sera abordé en février 2026 pour la rentrée prochaine. De manière plus générale, le dossier des rythmes étudiants sera repris parce qu'un poste a été financé dans le cadre du Contrat d'Objectifs, de Moyens et de Performance (COMP). L'objectif est que les rythmes étudiants soient plus favorables à la réussite étudiante, sans bouleverser toute l'organisation de l'établissement.

Tahar LOULOU signale que la question du temps de pause méridienne est plus ou moins réglée sur le site de Pontivy.

### 2.1 Bilan de l'utilisation du Fonds de Solidarité et de Développement des Initiatives Étudiantes (FSDIE) 2024-25

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Julien SAVARY afin qu'il présente ce point.

Julien SAVARY se félicite du nombre d'associations présentes à l'UBS (33 à Lorient, 19 à Vannes et 1 à Pontivy), avec un engagement associatif étudiant qui se poursuit. Il recense 5 associations récemment créées, 1 en cours de création et 52 toujours actives. Il y a eu 24 agréments d'associations à Lorient en 2024-2025, 11 à Vannes et 1 à Pontivy. 16 associations ont été subventionnées en 2025 pour du fonctionnement contre 11 en 2024, pour un montant qui s'élève à 4 800 € (contre 3 300 € en 2024). Le nombre de subventions sur projet accordées est de 30, pour un montant de 32 949 € versés, alors qu'il en a été accordé 6 en 2021-2022, 22 en 2022-2023 et 23 en 2023-2024. Les grands projets subventionnés pour l'année 2024-2025 sont les suivants :

- Citoyens Étudiants et Skoazellañ pour les épiceries solidaires : 10 000 €
- UBS Sailing team pour les projets de saison 2024/2025 de voile habitable : 5 000 €
- Pratik ô droit pour l'organisation du concours d'éloquence et de plaidoiries Lysias : 2 440,66 €
- HACK2G2 pour le projet : Capture The Flag – CTF InterIUT 2025 : 2 500 €
- La palme verte pour les plongées : 2 000 €

Les associations étudiantes ont organisé 173 événements ayant réuni plus de 5 000 participants, dont les épiceries solidaires qui sont de plus en plus plébiscitées par les étudiants dans un contexte d'inflation et de manque de moyens financiers, et plus particulièrement les étudiants internationaux.

Xavier TRIPOTEAU indique que 107 étudiants de l'UBS sont inscrits au centre de distribution des Restos du Cœur qui est hébergé à l'IUT de Vannes. Cette information est révélatrice d'une véritable précarisation des étudiants mais la mise en place de ce centre permet aux Restos du Cœur de toucher la population étudiante, ce qui n'était pas le cas auparavant.

#### Direction de l'Enseignement

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
sasj@listes.univ-ubs.fr  
www.univ-ubs.fr

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Tahar LOULOU annonce qu'un projet similaire a été présenté en CODIR pour le site de Lorient et tous les membres ont donné leur accord pour ouvrir un guichet sur ce campus. Un local a été identifié pour qu'il soit aménagé en centre de distribution.

Julien SAVARY rappelle que les associations étudiantes ne doivent pas hésiter à demander des subventions aux composantes pour des projets qui concernent certaines composantes et non pas toute l'université.

## 2.2 Présentation de la communication Vie Étudiante

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Claire SALLIC afin qu'elle présente ce point.

Claire SALLIC présente les actions du schéma directeur de la vie étudiante 2024-2027 qui concernent la communication, sujet récurrent et transversal dans toutes les universités. L'UBS a choisi de mettre en place une communication innovante et il a été demandé à une agence de communication de créer une mascotte qui se décline en 7 versions. Chaque version peut s'adapter au propos du service qui l'emploie et un avatar a également été réalisé. Cette identité visuelle est accompagnée de slogans « La vie étudiante », et est déclinée en kakemonos, tee-shirts, stickers, mails, réseaux sociaux et tatouages à venir. Le lancement officiel de la mascotte Pokou a eu lieu lors des Welcome Deiz 2025. Par ailleurs, des étudiants instagrammers ont été recrutés cette année et sont chargés de réaliser des petites stories sur Instagram. Un canal de discussion What's UBS a été créé et compte 649 membres actuellement. Une page « Dans ma ville » a été intégrée au site internet de l'UBS, disponible dans l'onglet « Vie des campus », afin que les étudiants disposent d'informations en termes de loisirs, transports, logement, etc. L'agenda Art et culture, disponible en ligne et sous format papier, détaille la programmation des activités culturelles et artistiques. Enfin, Claire SALLIC annonce qu'un guide de l'étudiant sera créé pour la rentrée 2026 en collaboration avec Julien SAVARY, vice-président étudiant pour le site de Lorient, et Ilana ROYER-DARRAS, vice-présidente étudiante pour le site de Vannes.

## 2.3 Point numérique

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Emmanuel FRENOD afin qu'il présente ce point.

Emmanuel FRENOD indique que le président de l'UBS lui a demandé de communiquer auprès des élus afin d'expliquer ce qui se fait en matière de pilotage et de système d'information à l'UBS. Le vice-président « Pilotage, Système d'Information & Intelligence Artificielle » a pour mission de doter l'UBS d'outils de pilotage et orchestrer leurs utilisations. Pour ce faire, il est épaulé par la Direction des Systèmes d'Information (DSI) pour les questions autour du Système d'Information, le Service Universitaire de Pédagogie (SUP) pour les questions autour de l'Intelligence Artificielle et la cellule pilotage. Il informe qu'une démarche « Projet numérique » est en cours dans l'établissement et souhaite systématiser l'utilisation de cette démarche pour tous les projets impliquant la DSI.

Christophe RETOURNA, directeur de la DSI, rappelle qu'il est plus que vital de mettre en place ensemble une démarche projet. L'idée est de structurer la démarche avec les bons acteurs, d'animer, de formaliser et de planifier le déroulement des travaux, et de se doter d'une vue « portefeuille de projets » en regroupant les projets par grande thématique. Dans le cas des projets de déploiement de logiciels « métiers », il faudra toujours veiller à identifier un représentant de l'ensemble des aspects fonctionnels qui sera à même de dialoguer avec les acteurs techniques.

Emmanuel FRENOD relève qu'une expérimentation a été lancée en collaboration avec le SUP autour de l'IA et de l'enseignement. Ses objectifs sont de structurer la réflexion sur le sujet par une action d'expérimentation et de permettre l'acquisition de quelques licences.

Emilie BOUVRAND liste les types de projets attendus :

- L'utilisation d'outils d'IA pendant un cours (activités, évaluations, accompagnement des étudiants...).
- L'exploitation d'outils pour la préparation des enseignements (création de ressources, planification, supports...).
- Des démarches individuelles visant à enrichir les pratiques pédagogiques.

Cette démarche est cohérente avec la mission IA lancée par le ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR) au sein de la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle (DGESIP), dont l'objectif est de mutualiser les pratiques. Elle est bien consciente que les collègues n'ont pas attendu la mise en place de cette expérimentation pour mettre en œuvre des dispositifs au sein de leurs cours. Toutefois, la responsabilité de l'université est aussi de donner un cadre, et le SUP accompagnera les collègues qui le souhaitent. L'appel à manifestation d'intérêt a été lancé très récemment et il est prévu de sélectionner les propositions mi-octobre. Une restitution publique aura lieu lors des Journées de la pédagogie 2026. Les critères de sélection ont comme limite les aspects sécurité et soutenabilité financière.

Raphaël RENEAU souhaite savoir si la DSI a bloqué le couplage de Copilot avec Word pour des raisons de sécurité.

Christophe RETOURNA assure que rien n'est bloqué du côté de la DSI et il ne prendrait pas d'initiative de toute façon sans l'accord de la présidence. Il en profite pour faire un point d'information sur les salles immersives qui sont un dispositif qui n'est pas propre à l'UBS. Un contrat régional, qui se terminera très prochainement, met en effet à disposition des établissements de Bretagne des salles immersives, dont 2 qui sont situées à la Faculté SSI, et 5 téléméththèâtres. La



priorité fixée par le président est de remettre en service les 2 salles suite à l'interruption du contrat sous une forme qui sera probablement différente, avec un usage interne pour débuter. Le cas des 5 téléamphithéâtres sera traité ultérieurement puisque l'usage a montré qu'ils étaient très peu utilisés en mode visioconférence.

**Emmanuel FRENOD** annonce que la gouvernance et les services support travaillent à la mise en place d'un conseil de l'intelligence artificielle. Lors de l'émergence de ChatGPT, un groupe de travail IA avait été créé mais n'est plus actif depuis quelques mois parce qu'il ne correspond plus aux besoins. C'est la raison pour laquelle il a été fait le choix de mettre en place un conseil de l'intelligence artificielle qui sera une entité consultative qui donnera son avis sur l'utilisation de l'IA au sein de l'UBS. L'idée est de travailler de manière constructive sur ce sujet, en présence d'utilisateurs et d'experts. Certains collègues ont par ailleurs été sollicités pour élaborer une charte de l'IA qui sera mise en application dans les prochaines semaines.

**Raphaël RENEAU** note que ses étudiants ont accès au tchat de Copilot à travers l'intranet de l'UBS.

**Christophe RETOURNA** confirme.

**Emmanuel FRENOD** souligne, à ce propos, qu'il est important de rappeler aux étudiants les règles de sécurité élémentaires à appliquer. Il ne faut jamais transmettre de données personnelles ou sensibles à l'IA et être capable de vérifier immédiatement si la réponse donnée par l'IA est pertinente et correcte.

**Raphaël RENEAU** dit bien à ses étudiants en droit que l'IA est rarement au fait des dernières réformes. Il sait aussi que certains membres de la communauté sont pour l'interdiction de l'IA car il est impossible de vérifier si le travail maison a bien été réalisé par l'étudiant et non à 100 % par une IA.

**Emmanuel FRENOD** pense qu'il faut intégrer l'IA et, en même temps, apprendre aux étudiants à l'utiliser à bon escient pour qu'ils adoptent de bonnes pratiques.

**Emilie BOUVRAND** informe qu'un module, accessible à tous les étudiants et tous les personnels, sortira dans quelques semaines et portera sur la découverte et l'appropriation des IA génératives. En outre, le ministère a lancé sa feuille de route sur l'IA très récemment et l'UBS a eu l'honneur d'être citée pour les ressources mises à disposition des enseignants sur l'évaluation avec l'IA.

#### 2.4 Préparation aux nouveaux concours de l'enseignement

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** rappelle que les concours de recrutement auront lieu en L3 à partir de cette année universitaire. À la rentrée 2026, il y aura des ouvertures de Licence professorat des écoles (LPE) et de Master de l'Enseignement et de l'Éducation (M2E) dans l'académie. Les étudiants qui auront obtenu la LPE seront directement admissibles au concours du 1<sup>er</sup> degré et ne passeront pas les écrits. Des parcours prendront place dans des licences générales, et les étudiants qui obtiendront ces licences devront passer des épreuves d'admissibilité. Il faut savoir que le ministère prévoit autant de places pour chaque parcours. Les étudiants ayant réussi le concours auront deux années de formation en Master, en étant rémunérés. Un jeune professeur qui aura validé son master devra rester en poste pendant quatre ans. Si tel n'est pas le cas, il devra rembourser le coût de sa formation. En Bretagne, trois sites ont été retenus pour l'ouverture d'une LPE, à Brest, Rennes et Saint-Brieuc. Cette décision a été prise par le rectorat et l'UBO alors que l'UBS avait soutenu l'ouverture d'une LPE à Vannes. Le rectorat a décidé d'une capacité d'accueil à 100 places d'où le choix de trois sites au lieu de quatre. Concernant le déploiement des masters, il n'existe pas encore de cartographie nationale. L'UBS se battra pour conserver les masters en Anglais et en Histoire-Géographie, et les discussions semblent plutôt bien engagées à ce sujet. Quoiqu'il en soit, il est déjà acté la création d'un Master de l'Enseignement et de l'Éducation sur le site de Vannes en 1<sup>er</sup> degré.

L'UBS accompagne déjà la réforme puisque des modules ont été mis en place dans les UFR LLSHS et SSI depuis la rentrée :

- À l'UFR LLSHS : création d'une UE surnuméraire (dont les heures sont assurées par l'INSPÉ) et évolution de l'UE 5 de diversification (Parcours PE, Anglais, Histoire-Géographie mais aussi Espagnol et Lettres Modernes)
- À l'UFR SSI : création d'une UE surnuméraire (dont les heures sont assurées par l'INSPÉ, avec des heures disciplinaires en mathématiques), mise en place d'AO Spécifiques en SVT et Mathématiques et d'UE de chimie dans la licence de Physique.

Le dispositif sera évalué à la fin de l'année universitaire 2025-2026 et seront pris en compte les effectifs, le nombre d'inscrits aux concours, la réussite, etc. Catherine KERBRAT-RUELLAN informe que le président a reçu, ce matin, un courrier transmis par les collègues vannetais de l'INSPÉ pour lui indiquer qu'ils refusaient d'intervenir dans les modules de licence, ce qu'elle regrette. Par ailleurs, un bordereau passera lors de la prochaine CFU sur l'ouverture des licences LAME (licence accès métiers de l'enseignement), idée soufflée par l'Université de Rennes sur le principe des LAS. Il est prévu de travailler sur le contenu de ce parcours tout en sachant qu'il sera simplement prévu de l'initiation à l'enseignement lors du 2<sup>nd</sup> semestre, étant donné que les étudiants doivent prioritairement se consacrer à leur discipline en première année. Il est important pour l'UBS que ce public en provenance du Morbihan trouve des réponses.



### III. Approbations

#### 3.1 Validation du PV de la CFVU du 12 juin 2025

Il est procédé au vote.

##### Décompte des votes :

Membres en exercice : 31 Pour : 21

Membres présents : 12 Contre : 0

Membres représentés : 11 Abstentions : 2

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve le procès-verbal de la CFVU du 12 juin 2025.

#### Délibération n° 43-2025

#### 3.2 Offre de formation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pour l'année universitaire 2025-2026

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Auriane LE DONGE afin qu'elle présente ce point.

Auriane LE DONGE, chargée du suivi des affaires financières et administratives au SUAPS, rappelle que le SUAPS de l'UBS propose une offre de formations riche et diversifiée à Vannes et Lorient pour les étudiants et les personnels dans le cadre des activités d'ouverture, ainsi qu'en formation personnelle. Le SUAPS développe également une offre d'activités permettant l'accueil des étudiants en situation de handicap telles que la voile handivalide ou le tennis de table handi sur le site de Lorient. Le SUAPS offre aussi la possibilité aux étudiants sportifs haut niveau de s'inscrire à une AO SHN visant à améliorer la gestion de leur double projet académique et sportif. Une attention particulière est aussi portée au développement d'une offre de formations sur le site de Pontivy, avec la présence de deux vacataires qui proposent du badminton et du volley tous les jeudis après-midi à destination des étudiants de Pontivy. De nouvelles pratiques rejoignent cette année le catalogue des activités, comme l'aviron ou le karaté sur Vannes. Les grandes familles proposées sont les suivantes :

- Sports collectifs : handball, volleyball, basketball, football, futsal, rugby, foot gaélique
- Sports de raquettes : badminton, tennis
- Sports de combat : judo, jujitsu, self défense, karaté, aïkido, boxe, MMA
- Sport de plein air : golf, athlétisme, swimrun, hyrox, escalade
- Sports nautiques : aviron, surf, voile, planche à voile
- Activités d'expression corporelle : gym, cirque acrobatique, danse jazz, danse contemporaine, danse salsa, danse irlandaise, step, yoga
- Activités handivalides : tennis de table et voile

Tahar LOULOU informe être en contact avec le lycée mitoyen de l'IUT de Pontivy dans l'optique de partager les terrains de sport, afin d'éviter au maximum les longs déplacements pour les étudiants.

Auriane LE DONGE rappelle également que le service de médecine peut prescrire une activité physique adaptée (certificat médical) à chaque étudiant de l'UBS et le SUAPS offre la possibilité de s'engager sur des formations professionnelles telles que des formations en secourisme (PSC1, PSE, BNSSA (sauvetage aquatique) ...) et la formation au permis bateau.

Sébastien LE GALL profite de ce point pour remercier les collègues du SUAPS qui construisent chaque année une offre de qualité.

Julien SAVARY remercie également les collègues du SUAPS au nom des étudiants pour le travail réalisé, et plus particulièrement sur le site de Pontivy.

Il est procédé au vote.

##### Décompte des votes :

Membres en exercice : 31 Pour : 23

Membres présents : 12 Contre : 0

Membres représentés : 11 Abstentions : 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité l'offre de formation du Service Universitaire des Activités Physiques et Sportives (SUAPS) pour l'année universitaire 2025-2026.

#### Direction de l'Enseignement

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573

56017 VANNES CEDEX

sasj@listes.univ-ubs.fr

[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Délibération n° 44-2025

### 3.3 Mise à jour de la procédure de valorisation de l'engagement étudiant à l'Université Bretagne Sud à compter de l'année universitaire 2025-2026

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Delphine LE GALL afin qu'elle présente ce point.

Delphine LE GALL rappelle que son service instruit toutes les demandes de valorisation de l'engagement étudiant, et il est aujourd'hui proposé un léger toilettage de la procédure qui a été adoptée il y a deux ans. Les modifications, qui émanent essentiellement de la volonté des composantes, sont les suivantes :

- Modifications à la marge dans un but de simplification de la procédure
- Ajouts dans la partie « qui est concerné ? » : étudiant.e ambassadeur.rice (pour l'IUT de Lorient), étudiant.e pratiquant une activité sportive dans les IUT, étudiant.e parent, étudiant.e « aidant familial » et étudiant.es de l'ENSIBS inscrit.es en « Activités d'engagement élève »
- Ajout dans la partie « comment l'engagement est-il reconnu » : « Cette demande doit être transmise en parallèle, dès que possible, à votre directeur d'étude et responsable de scolarité » pour la demande d'aménagement d'étude et la demande de dispense partielle ou totale d'UE
- Modification du seuil de la bonification minimale qui passe à 0,1 point
- Validation de la bonification par les composantes LLSHS et IAE
- Pour les IUT, la bonification se porte sur la moyenne des blocs de compétences et non sur la moyenne du semestre pair
- Modification du tableau des pièces à joindre pour justifier de l'engagement
- Modifications du formulaire identiques aux modifications de la procédure
- Ajout d'une seconde page au formulaire

Ilana ROYER-DARRAS souhaite effectuer une remarque sur la bonification des points et suggère qu'elle soit appliquée à toutes les composantes pour les étudiants engagés. Elle regrette que cet engagement ne soit pas valorisé à la même hauteur dans toutes les composantes.

Julien SAVARY rappelle que l'engagement étudiant permet d'obtenir des compétences transversales qui sont plus que précieuses quand on est à l'université. Il s'agit d'un élément qui apporte une plus-value concrète sur le CV.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité la mise à jour de la procédure de valorisation de l'engagement étudiant à l'Université Bretagne Sud à compter de l'année universitaire 2025-2026.

Délibération n° 45-2025

### 3.4 Mise à jour du règlement des études à compter de l'année universitaire 2025-26

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Anne-Sophie LE MOING afin qu'elle présente ce point.

Anne-Sophie LE MOING rappelle que l'UBS accueille une nouvelle formation, la licence STAPS structurée en blocs de connaissances et de compétences (regroupements cohérents d'UE). Il convient donc de mettre à jour le règlement des études et des examens afin de préciser les règles s'appliquant à cette nouvelle formation.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité la mise à jour du règlement des études à compter de l'année universitaire 2025-26.

Délibération n° 46-2025

**Direction de l'Enseignement**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
sasj@listes.univ-ubs.fr  
www.univ-ubs.fr

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



### 3.5 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de l'UBS organisées par les 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et ses services (scolarité centrale, SFPA, centre de langues) pour l'année universitaire 2025-26

Catherine KERBRAT-RUELLAN tient à remercier toutes les composantes qui se sont attachées à respecter la procédure votée l'année dernière. Les modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCC) étaient accessibles pour les élus de la CFVU.

Yolande PIRIS informe qu'une dernière modification est intervenue ce matin à l'IAE, avec un coefficient qui passe de 2 à 1.

Anne-Sophie LE MOING évoque aussi une modification à l'UFR SSI puisqu'une UE avait été reproduite deux fois dans une maquette, en L3 SVT sciences de l'environnement parcours LAM, au semestre 5.

Il est procédé au vote.

#### Décompte des votes :

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de l'UBS organisées par les 7 composantes de l'UBS (SSI, LLSHS, DSP, IAE, IUT Lorient-Pontivy, IUT Vannes, ENSIBS) et ses services (scolarité centrale, SFPA, centre de langues) pour l'année universitaire 2025-26.

Délibération n° 47-2025

### 3.6 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de l'UBS en partenariat pour l'année universitaire 2025-26

Catherine KERBRAT-RUELLAN détaille la liste des partenaires de l'UBS : Facultés libres de l'Ouest – UCO ; IFSI ; GIP campus' Esprit – Redon ; CCA 56 ; École nationale de la voile et des sports nautiques (ENVSN) ; Partenariats internationaux avec le Qatar. À savoir que les MCC des formations en partenariat avec le Sénégal et Madagascar seront présentées à la CFVU du mois de décembre.

Marie-Christine MICHAUD souhaite savoir pourquoi ces MCC seront présentées lors de la CFVU de décembre.

Catherine KERBRAT-RUELLAN répond que ces formations ouvrent plus tard dans l'année, et rappelle que les MCC doivent être votées dans le mois qui suit la rentrée.

Il est procédé au vote.

#### Décompte des votes :

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations de l'UBS en partenariat pour l'année universitaire 2025-26.

Délibération n° 48-2025

### 3.7 Modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations en santé pour l'année universitaire 2025-26 : unités d'enseignement Option Santé dans le cadre des licences avec Option Accès Santé (LAS) pour les composantes DSP, IAE, SSI et LLSHS et la licence sciences pour la santé

Catherine KERBRAT-RUELLAN rappelle très rapidement les différentes formations qui accueillent des LAS au sein de l'UBS. Il n'y a plus de LAS en L1 à l'UFR LLSHS puisque ce dispositif ne permettait pas aux étudiants de réussir. L'évaluation s'organise avec l'UBO et l'Université de Rennes.

#### Direction de l'Enseignement

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
sasj@listes.univ-ubs.fr  
www.univ-ubs.fr

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



Damien SURGET précise que la fermeture en L1 n'a pas été une décision de la composante LLSHS. Une étudiante a été admise en maïeutique cette année et il croit qu'il y en avait entre 0 et 4 les années précédentes, ce qui représente un volume très modeste.

Catherine KERBRAT-RUELLAN confirme que cette décision a été prise en central mais ce n'est pas simplement à l'UBS que les formations en SHS ont renoncé à ce dispositif parce qu'elles ont fait le constat, au bout de quelques années, que peu d'étudiants réussissaient les concours. Par ailleurs, les étudiants ayant réussi les concours se retrouvaient parfois en très grande difficulté en études de santé parce qu'il leur manquait des fondamentaux.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire approuve à l'unanimité les modalités de contrôle des connaissances et des compétences des formations en santé pour l'année universitaire 2025-26 : unités d'enseignement Option Santé dans le cadre des licences avec Option Accès Santé (LAS) pour les composantes DSP, IAE, SSI et LLSHS et la licence sciences pour la santé.

*Délibération n° 49-2025*

#### IV. Avis

##### 4.1 Agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2025-2026

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Julien SAVARY afin qu'il présente ce point.

Julien SAVARY rappelle qu'une demande d'agrément doit être effectuée par toute association souhaitant obtenir la reconnaissance de l'UBS et prétendre à une subvention de l'établissement. L'agrément est valable pour l'année universitaire en cours. Cet agrément permet de reconnaître l'engagement et les actions menées par l'association étudiante, à condition qu'elle respecte la charte des associations adoptée par le Conseil d'Administration du 10 octobre 2023. 6 demandes d'agrément sont soumises au vote de la CFVU pour les associations suivantes : BDE SSI Vannes ; Donk'espport ; La gazette étudiante ; Olympe ; Skoazellañ ; The primrose association. La commission vie étudiante du 18 septembre 2025 a rendu un avis favorable à l'unanimité pour toutes ces associations.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur les agréments des associations étudiantes pour l'année universitaire 2025-2026.

*Délibération n° 50-2025*

##### 4.2 Subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2025-2026

Julien SAVARY indique que la commission vie étudiante a instruit trois demandes de subvention de fonctionnement et deux demandes de subvention pour des projets pour les associations suivantes :

- BDE SSI Vannes : subvention de fonctionnement de 300 €
- La gazette étudiante : subvention de 500 € pour un projet de continuité d'un journal étudiant
- Skoazellañ : subvention de fonctionnement de 300 €
- Skoazellañ : subvention de 5 000 € pour un projet d'épicerie solidaire
- The Primrose association : subvention de fonctionnement de 300 €

Les subventions ont été accordées à l'unanimité par la commission vie étudiante du 18 septembre 2025.

**Direction de l'Enseignement**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



**Claire SALLIC** précise que l'épicerie solidaire est ouverte à tous les étudiants de l'UBS et l'établissement a obtenu une dérogation de la part de la Préfecture pour ne pas demander le dossier social des étudiants, ce que les Restos du Coeur ne peuvent faire. Grâce à cette dérogation, les associations étudiantes ont aussi l'autorisation d'organiser des collectes dans les supermarchés.

**Marie-Christine MICHAUD** comprend que les 5 000 € de subvention servent à acheter de la nourriture pour les revendre à bas prix aux étudiants précaires.

**Julien SAVARY** explique que l'association peut obtenir des dons ou des subventions d'autres collectivités. La somme de 5 000 € sera effectivement réservée à l'achat de denrées, de papeterie et de produits hygiéniques pour les redistribuer aux étudiants précaires de l'UBS.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur les subventions aux associations étudiantes pour l'année universitaire 2025-2026.

**Délibération n° 51-2025**

**4.3 IUT Lorient-Pontivy : demande d'ouverture d'une formation courte « Électricité industrielle » à compter de l'année universitaire 2025-26 sur le campus de Ploërmel**

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** donne la parole à Tahar LOULOU afin qu'il présente ce point.

**Tahar LOULOU** indique que l'idée de cette formation remonte à février-mars 2023, période à laquelle un accord est intervenu entre la communauté de communes de Ploërmel et l'UBS pour l'ouverture de formations de niveau Bac+3 afin de répondre à des besoins précis et bien identifiés par le territoire. Depuis cette date, l'IUT a travaillé sur le projet mais des problèmes d'ordre financier et RH sont intervenus en 2024. L'UBS a été amenée à revoir les objectifs de cette formation de niveau Bac+3 qui s'est transformée en formation courte. L'idée de cette formation consiste à faire monter en compétences les personnels de maintenance dans le domaine de l'électricité en industrie. Il est prévu quatre sessions de formation pour un total de 64 heures de formation. Les enseignements seront dispensés au sein du lycée Le Mennais par des professeurs certifiés, sous la responsabilité pédagogique de Léon OLART, ingénieur technico-pédagogique à l'UBS. Le coût de la formation est de 7 140 € pour 10 stagiaires et le tarif proposé est de 3 570 € par stagiaire. Il estime que la première session formation aura lieu en décembre prochain, et indique que 12 à 13 personnes sont déjà identifiées pour intégrer cette formation.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité à la demande d'ouverture d'une formation courte « Électricité industrielle » à compter de l'année universitaire 2025-26 sur le campus de Ploërmel.

**Délibération n° 52-2025**

**4.4 UT Lorient-Pontivy : Ouverture de 3 formations courtes dans le cadre du projet NESSIE à compter de l'année universitaire 2025-26**

**Catherine KERBRAT-RUELLAN** donne la parole à Tahar LOULOU afin qu'il présente ce point.

**Tahar LOULOU** rappelle qu'il avait déjà présenté une première formation en juin dernier, intitulée « Initiation à la Simulation Thermique Dynamique (STD) », et trois autres seront prochainement mises en place en 2026. Le département MT2E de l'IUT de Lorient a été lauréat du projet Européen NESSIE qui a pour but d'ouvrir un catalogue de formations courtes continues dans le domaine des énergies renouvelables et de la thermique du bâtiment. Les trois nouvelles formations sont les suivantes :

**Direction de l'Enseignement**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
sasj@listes.univ-ubs.fr  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



- Diagnostic de Performance Energétique (DPE) : compréhension et pratique logiciel : durée 7h ; 12 places ouvertes (seuil à 11 stagiaires)
- Fondamentaux du solaire thermique et prise de décision : durée 7h ; 12 places ouvertes (seuil à 10 stagiaires)
- Conception solaire thermique - 1er niveau : durée 14h ; 12 places ouvertes (seuil à 7 stagiaires)

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur l'ouverture de 3 formations courtes dans le cadre du projet NESSIE à compter de l'année universitaire 2025-26.

**Délibération n° 53-2025**

**4.5 Diplômes universitaires ouverts en partenariat pour l'année universitaire 2025-26 : liste et tarifs**

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Laurence BREYAUT afin qu'elle présente ce point.

Laurence BREYAUT détaille les modifications pour l'année 2025-2026 :

- Le DU Ingénierie patrimoniale du chef d'entreprise (DSP) ouvre en 2025/26 alors qu'il n'avait pas ouvert en 2024/25.
- Le DU Organiser la Cyberdéfense des TPE, PME, Organismes Publics et Privés (ENSIBS), le partenariat est renouvelé avec la gendarmerie nationale : le tarif est fixé à 1 790 € / stagiaire pour un groupe de 30 stagiaires ou plus, le tarif par stagiaire est plus élevé si la taille est moindre (fourchettes indiquées dans le modèle économique), pas de session en dessous de 15 stagiaires
- Le DU Gestionnaire des ports de plaisance ouvert en partenariat avec l'APPB apparaît pour la première fois dans le tableau en 2025/26, compte tenu de la rédaction d'une nouvelle convention avec l'APPB et du versement de la marge (l'UBS reversera 40 % de la marge dégagée à l'APPB).

Les conditions d'ouverture et tarifs des autres DU (accompagner la performance humaine, influence et contre-influence, administration territoriale) ne sont pas modifiés.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

|                       |    |               |    |
|-----------------------|----|---------------|----|
| Membres en exercice : | 31 | Pour :        | 23 |
| Membres présents :    | 12 | Contre :      | 0  |
| Membres représentés : | 11 | Abstentions : | 0  |

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur la liste et les tarifs des Diplômes universitaires ouverts en partenariat pour l'année universitaire 2025-26.

**Délibération n° 54-2025**

**4.6 Modification de la tarification de la validation des acquis de l'expérience à compter de l'année universitaire 2025-26**

Catherine KERBRAT-RUELLAN donne la parole à Laurence BREYAUT afin qu'elle présente ce point.

Laurence BREYAUT indique que les candidats actuellement engagés dans une démarche de validation des acquis de l'expérience (VAE) avec accompagnement s'acquittent des droits d'inscription universitaires fixés par arrêté ministériel au moment de leur conventionnement actant leur entrée en VAE ; toutefois, leur inscription effective au diplôme choisi n'intervient qu'au moment de la présentation devant le jury de VAE. Cette situation génère différentes difficultés :

- les stagiaires ne disposent pas de l'accès aux services documentaires et numériques de l'établissement (par exemple les ressources du Service commun de la documentation - SCD) pendant toute la durée de leur accompagnement. Cette situation apparaît en décalage avec la nature et la durée de l'accompagnement proposé.
- En cas d'évolution de la tarification fixée par arrêté ministériel, une différence de droits est constatée.

**Direction de l'Enseignement**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.



L'accompagnement VAE comprend un volume horaire de 12 heures, réparti sur une durée fixée à l'entrée en formation (12 à 18 mois). L'entrée dans le dispositif peut intervenir à tout moment de l'année universitaire, ce qui implique un suivi continu et un véritable ancrage dans la vie universitaire, au-delà du seul passage devant le jury.

Afin de permettre aux candidats accompagnés de bénéficier d'un accès effectif aux services universitaires durant la totalité de leur parcours de formation, et en particulier aux ressources documentaires indispensables à la préparation et à la mise en valeur de leur dossier VAE, il est proposé que les stagiaires accompagnés en VAE :

- soient inscrits dans l'outil de gestion APOGEE dès le début de leur accompagnement, et bénéficient ainsi de l'ensemble des services universitaires de l'université. L'inscription sera réalisée dans APOGEE dans le centre de gestion du Service de formation professionnelle et alternance (SFPA) pendant la durée de l'accompagnement. Avant le passage devant le jury, une inscription seconde sera réalisée dans le diplôme postulé, dans le centre de gestion de la composante concernée (avec un profil exonérant des droits d'inscription).
- s'acquittent des droits universitaires fixés par arrêté ministériel dès l'inscription à l'Université, au moment de la contractualisation de l'accompagnement VAE, suivant le niveau de diplôme visé,
- s'acquittent à nouveau de ces droits d'inscription universitaires fixés par arrêté ministériel en cas de prolongation de la convention initiale lorsque celle-ci est arrivée à échéance.

Cette mesure assure une cohérence entre le statut de la personne en parcours VAE accompagné et les droits qui doivent lui être garantis, tout en renforçant l'égalité de traitement entre l'ensemble des usagers de l'Université préparant un même diplôme.

**Claire SALLIC** demande si ces étudiants doivent s'acquitter de la Contribution Vie Étudiante et de Campus (CVEC).

**Laurence BREYAUT** répond que non étant donné qu'ils restent des stagiaires de la formation professionnelle.

**Anne-Sophie LE MOING** ajoute que l'obtention de la carte d'étudiant est une question qui n'a pas été évoquée. Il faudrait donc éclaircir ce point.

Il est procédé au vote.

**Décompte des votes :**

Membres en exercice : 31 Pour : 23

Membres présents : 13 Contre : 0

Membres représentés : 10 Abstentions : 0

La Commission de la Formation et de la Vie Universitaire émet un avis favorable à l'unanimité sur la modification de la tarification de la validation des acquis de l'expérience à compter de l'année universitaire 2025-26.

**Délibération n° 55-2025**

**V. Questions diverses**

Aucune question diverse inscrite à l'ordre du jour.

La vice-présidente lève la séance à 16h.

La prochaine CFVU est fixée au jeudi 4 décembre 2025 à 14 heures, à Lorient.

La vice-présidente CFVU, en charge des formations et des réussites  
Catherine KERBRAT-RUELLAN

Signé électroniquement par : Catherine Kerbrat Ruellan  
Date de signature : 09/12/2025   
Qualité : VP CFVU Formations et réussites

**Direction de l'Enseignement**

Campus de Tohannic – rue André Lwoff – CS60573  
56017 VANNES CEDEX  
[sasj@listes.univ-ubs.fr](mailto:sasj@listes.univ-ubs.fr)  
[www.univ-ubs.fr](http://www.univ-ubs.fr)

**Université Bretagne Sud** : Faculté droit et science politique • Faculté lettres, langues, sciences humaines & sociales • Faculté Sciences & Sciences de l'Ingénieur • IAE Bretagne Sud • École d'ingénieurs ENSIBS • IUT Lorient - Pontivy • IUT Vannes • 14 laboratoires de recherche.

